

Les 10 Règles d'OR

Pour participer aux Marchés des Producteurs de Pays ®

Proximité, authenticité et convivialité : des valeurs à partager

Les **Marchés des Producteurs de Pays** sont un outil d'animation et de développement des territoires. Ces marchés offrent aux consommateurs des produits en direct, sans intermédiaire, avec en prime la convivialité et l'échange avec les producteurs ou artisans. Ils sont le reflet de nos métiers et savoir-faire. Ils sont un moyen de valoriser nos exploitations nos activités artisanales et nos produits de qualité.

En venant nous rencontrer sur un Marché des Producteurs de Pays, le consommateur est en attente d'**authenticité**, de **partage** et de **traçabilité**. Ces marchés sont un véritable gage de qualité et de proximité entre producteurs et consommateurs.



- ❖ Je suis agriculteur inscrit à la MSA ou artisan de bouche inscrit au Registre des Métiers et de l'Artisanat
 - ❖ Je ne propose à la vente que les produits issus de mon exploitation ou, si je suis artisan, je m'engage à utiliser autant que possible des matières premières locales.
- L'ACHAT REVENTE EST INTERDIT**
- ❖ Je propose une assiette de dégustation de mes produits et utilise de la vaisselle biodégradable.
 - ❖ Je suis à jour de mes cotisations et contributions.
 - ❖ Je déclare honnêtement le nombre d'assiettes vendues sur chaque marché.
 - ❖ Je suis titulaire de la ou des formation(s) obligatoire(s).
 - ❖ Je m'engage à respecter le Règlement Intérieur et les décisions de la Commission technique des MPP et du responsable des marchés.
 - ❖ J'accueille les clients avec sourire et gentillesse, sur un stand propre et joliment décoré.
 - ❖ J'utilise les outils de publicité et décoration fournis par la Chambre d'Agriculture (tabliers, panneaux, guirlandes fanions) mais **uniquement** sur les événementiels labellisés Marchés des Producteurs de Pays ®.
 - ❖ Ma tenue vestimentaire et mon attitude envers les clients, les organisateurs et mes collègues doivent être irréprochables.